



Demande d'admission pour les étudiants internationaux

**DÉCOUVREZ LES DIFFÉRENTES
PROCÉDURES D'ADMISSION POUR
LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX
SOUHAITANT ÉTUDIER À
L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES**

1

Tableau récapitulatif des procédures et candidatures hors L2, L3, Master 1, Master 2

2

La procédure de demande d'admission préalable (DAP)

- Les dossiers blancs
- Les dossiers verts
- Les exceptions
- Le calendrier des opérations

3

Le test de connaissance du français

- Le test de langue organisé à l'Université de Limoges
- Le test de langue organisé dans les SCAC des ambassades
- Les cas de dispense

4

Les procédures et candidatures pour une inscription en L2, L3, Master 1, Master 2

- Vous résidez dans un pays avec procédure Etudes en France
- Vous résidez dans un pays hors procédure Etudes en France

5

Les droits d'inscription différenciés à l'Université de Limoges

6

Contacts

Sommaire

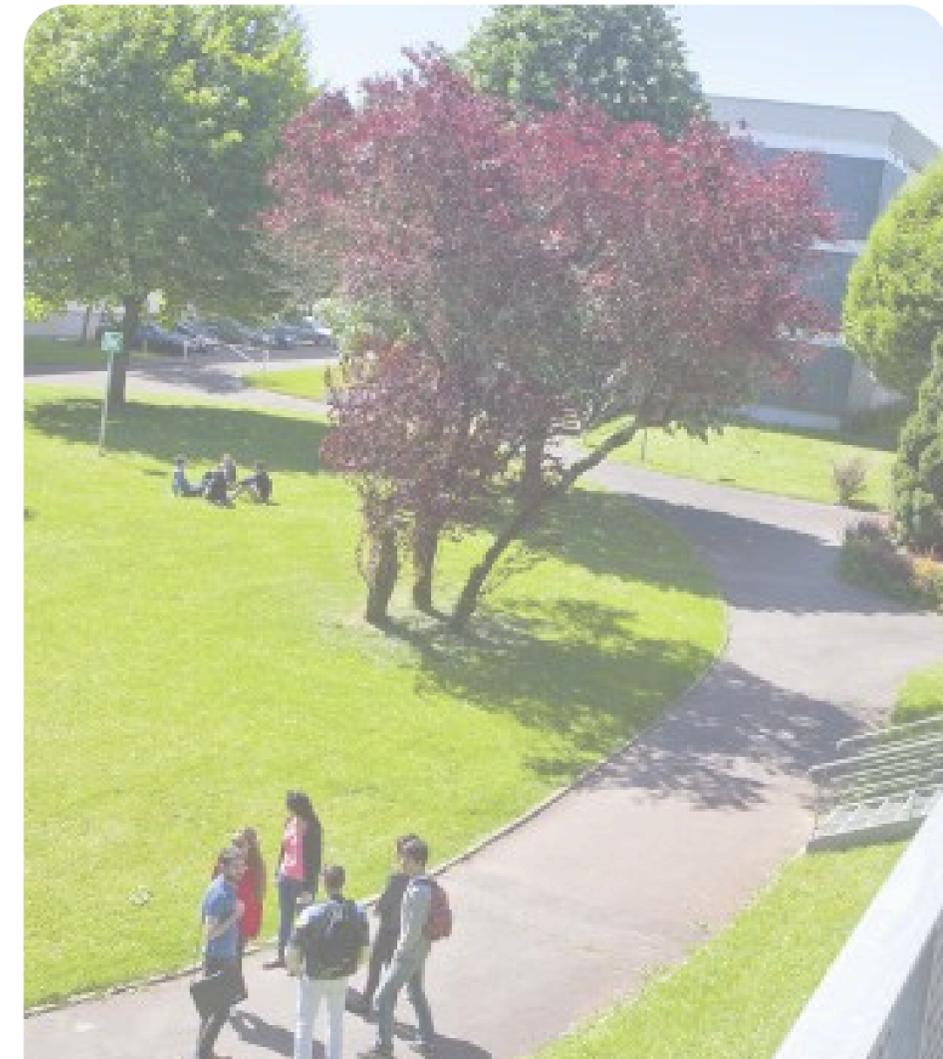


Tableau récapitulatif des procédures et candidatures hors L2, L3, Master 1 et Master 2

STATUT DU DEMANDEUR	DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES	1ÈRE ANNÉE DE LICENCE ET PORTAIL SANTÉ	FILIÈRES SÉLECTIVES NON UNIVERSITAIRES PRÉSENTES DANS PARCOURSUP (BTS, BTSA, DTS, DMA, MAN, CPGE, CPES...)	FILIÈRES SÉLECTIVES UNIVERSITAIRES (IUT, DEUST, CUPGE...)
Candidat français ou candidat ressortissant de l'UE, de l'EEE, de la Confédération suisse, Monaco et Andorre	Bac français, bac européen (1) Diplôme européen (2) Diplôme étranger hors UE Bac international	PARCOURSUP (3)	PARCOURSUP (3)	PARCOURSUP (3)
Etudiant étranger non ressortissant de l'UE, de l'EEE, de la Confédération suisse, Monaco et Andorre relevant d'un pays à <u>procédure Etudes en France</u>	Bac français, bac européen (1) Diplôme européen (2) Diplôme étranger hors UE Bac international	PARCOURSUP (3) (4) DAP - Etudes en France	PARCOURSUP (3) (4)	PARCOURSUP (3) (4) Etudes en France hors DAP si non résidant en France
Etudiant étranger non ressortissant de l'UE, de l'EEE, de la Confédération suisse, Monaco et Andorre relevant d'un pays <u>HORS</u> <u>procédure Etudes en France</u>	Bac français, bac européen (1) Diplôme européen (2) Diplôme étranger hors UE Bac international	PARCOURSUP (3) (4) DAP	PARCOURSUP (3) (4)	PARCOURSUP (3) (4)

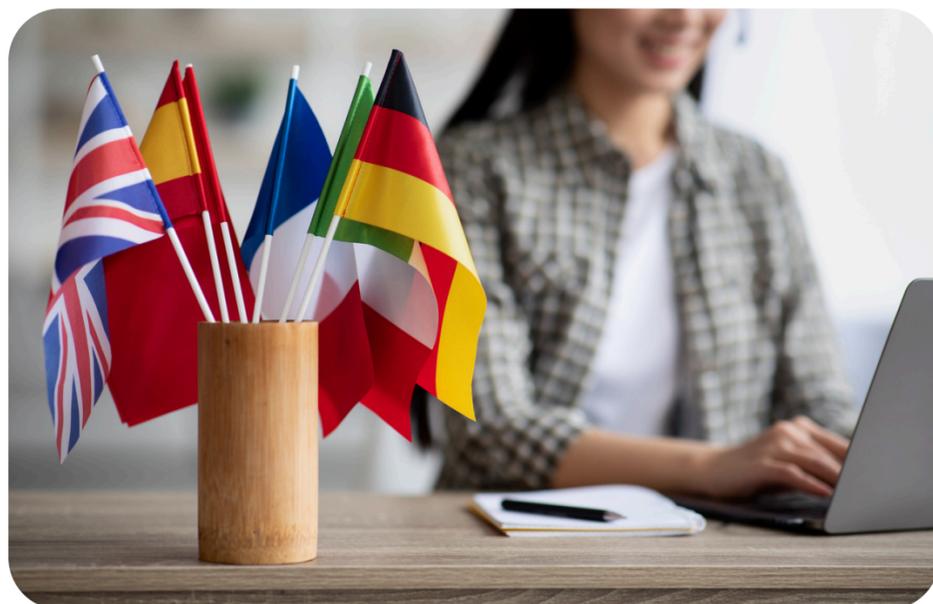
(1) Diplôme délivré par les écoles européennes des Etats membres de l'Union européenne (<https://www.eursec.eu/fr/Accredited-European-Schools/locations>)

(2) Diplôme de fin d'études secondaires délivré par un État membre de l'Union européenne (exemples : Abitur allemand, Bachillerato espagnol...)

(3) Portail de pré-inscription PARCOURSUP (<https://www.parcoursup.fr/>)

(4) Les candidats ayant accepté une proposition d'admission sur PARCOURSUP doivent se rapprocher des services consulaires aux fins de délivrance de visa.

La procédure de demande d'admission préalable (DAP)



Etudiants étrangers

La procédure de demande d'admission préalable concerne obligatoirement les **étudiants étrangers non ressortissants de l'Union européenne**, de l'Espace économique européen ou de la Confédération Suisse **titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires** sollicitant une **première inscription en première année de Licence**.

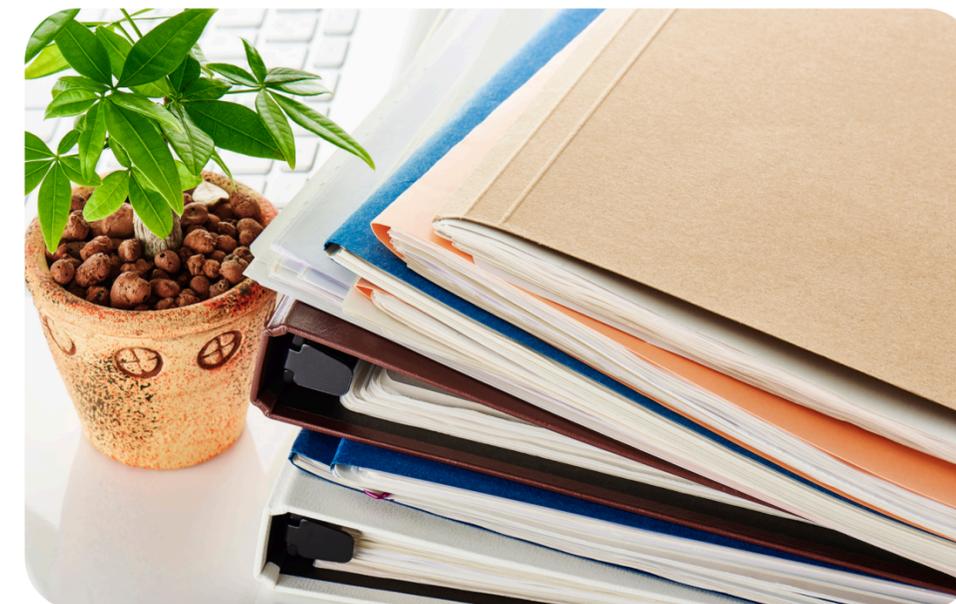
Les demandes d'inscription en L2, L3 se font par un dossier Etudes en France -hors DAP.



Choix des formations

Le candidat peut choisir :

- une seule mention de licence dans trois universités différentes,
- trois mentions différentes dans la même université,
- trois mentions différentes dans trois universités différentes.



Dossiers de candidature

Pour les dossiers verts et blancs en version papier, un dossier devra être rempli pour chaque formation demandée.

La cohérence dans le projet d'études doit être recherchée.

La réponse apportée par un établissement à la demande d'admission préalable n'est valable que pour l'année universitaire mentionnée sur le dossier.

La procédure des dossiers blancs

Pour qui ?

Vous ne résidez pas en France et vous n'avez pas obtenu ou ne préparez pas le baccalauréat français ou le baccalauréat européen



Téléchargement du dossier

Les dossiers blancs doivent être téléchargés par les candidats sur le site Internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Obtenir le dossier à l'étranger

À l'étranger, les dossiers peuvent également être délivrés par le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France.

Remplir le dossier en ligne

Les dossiers blancs sont à remplir de manière électronique exclusivement par les Espaces Campus France à procédure Etudes en France pour les candidats nationaux ou résidents des pays concernés.

Consulter les ressources

Les candidats peuvent suivre les liens vers le dossier blanc et la notice explicative sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

Ressources

Pour le dossier blanc : [lien vers le dossier](#)

Pour la notice explicative des dossiers blancs : [lien vers la notice](#)

Les dossiers verts

Pour qui ?

Vous habitez en France et vous n'avez pas obtenu ou ne préparez pas le baccalauréat français ou le baccalauréat européen



Les dossiers verts doivent être téléchargés par les candidats sur le site Internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Ils peuvent être remis, à l'Université de Limoges par la Direction des Etudes, exclusivement aux étrangers résidant en France.

Attention : Si vous êtes en France avec un visa touristique, vous dépendez de la procédure DAP blanche.

Le candidat envoie en même temps les dossiers aux trois universités demandées.

Ressources

Pour le dossier vert : [lien vers le dossier](#)

Pour la notice explicative du dossier vert : [lien vers la notice](#)

Direction des Etudes : Pôle Formation - Campus des Jacobins -
88 rue du Pont Saint-Martial 87000 Limoges

Les exceptions



Vous êtes dispensé(e) de la procédure de demande d'admission préalable dans les situations suivantes :

Programmes d'études spécifiques

- Venu(e) en France pour effectuer des études dans le cadre d'un programme arrêté par accord entre les gouvernements ou d'un programme défini par une convention interuniversitaire
- Boursier(e) du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé (CNOUS, CIES, ...)

Statuts spéciaux

- Apatride ou réfugié(e) politique (à justifier par la présentation d'un titre de séjour avec ladite mention), bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Enfant de diplomate en poste en France et résidant en France

Exceptions supplémentaires

- Peuvent être dispensés de la DAP, les candidats qui peuvent justifier d'une inscription post-bac au sein d'un établissement français d'enseignement
- Dispense également pour les formations en vue de la délivrance d'un diplôme universitaire (DU) de niveau supérieur à un niveau IV

Pour les cas de dispense, **les universités vérifient que les candidats sont titulaires d'un diplôme ouvrant l'accès à l'enseignement supérieur** dans le pays où il a été obtenu **et que leur niveau de français est compatible avec la formation.**

L'Université de Limoges applique les droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux extra-communautaires.



Le calendrier des opérations



Dossier DAP

Les dossiers DAP pourront être **téléchargés à partir du 1er octobre 2024.**

Les demandes de dossiers par correspondance devront être faites avant le 30 novembre 2024.



Dépôt des dossiers

Les dossiers DAP concernant la **rentrée universitaire 2025-2026** doivent être déposés accompagnés des pièces justificatives demandées, **au plus tard le 15 décembre 2024** à :

Université de Limoges
Direction des Etudes
Site des Jacobins
88 rue du Pont Saint-Martial
87000 Limoges



Réponses aux candidatures

Les réponses aux candidatures dans le cadre de la procédure DAP devront être apportées par l'université au plus tard le **[date à confirmer]**.

En cas de réponse positive de l'université, les étudiants ont **jusqu'au [date à confirmer] pour accepter la proposition.**

L'absence de réponse à la date du **[date à confirmer]** équivaut à un refus de la proposition d'inscription.

Le test de connaissance du français

1

Test de Connaissance du Français (TCF)

Les étudiants non francophones doivent passer le TCF pour évaluer leur niveau de français.

2

Date limite d'inscription

L'inscription au TCF doit se faire **avant le 15 décembre** pour la session de février.

3

Coûts et organisation

Le **TCF est payant** (74€) et organisé par France Education International :

<https://www.france-education-international.fr/tcf-dap>

Pour en savoir plus :

<https://www.france-education-international.fr/test/tcf-tout-public?langue=fr>



Le test de langue organisé à l'Université de Limoges



Inscription en ligne

L'inscription au TCF-TP se fait uniquement par Internet sur le site de France Education International :
<https://www3.france-education-international.fr/LF/TCF/inscription/>



Session à l'Université

L'université où le candidat passe le TCF-TP lui remettra l'attestation à transmettre éventuellement aux autres établissements.



Attestation de résultats

La session du Test de Connaissance du Français (TCF-TP) se déroulera à l'Université de Limoges le **[date à confirmer]**.

Le test de langue organisé à l'initiative des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) des ambassades



● Session du TCF

Les SCAC sont tenus d'organiser au moins une session du Test de Connaissance du Français (TCF), quel que soit le nombre de candidats concernés.

● Délai entre sessions

Les candidats peuvent se présenter à plusieurs sessions du TCF et/ou TCF DAP en respectant un **délai minimum de 30 jours** entre deux sessions.

Cas de dispense de la vérification du niveau linguistique

Ressortissants des États où le français est langue officielle

Candidats dont les études secondaires se sont déroulées en majorité en français dans un pays où le français n'est pas la seule langue officielle

Titulaires de diplômes de connaissance de langue française de niveau B2 ou supérieur

Candidats résidant dans un pays où le français est langue officielle et titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires dans ce pays

Étudiants issus d'établissements comportant des sections bilingues françaises

Candidats ayant obtenu un score supérieur ou égal à 400/699 au TEF (Test d'évaluation de français)

Aucune autre dispense ne peut être accordée en dehors de celles mentionnées.

Le motif de la dispense doit figurer, sur le dossier du candidat, à côté de la mention « A dispenser ».

Les procédures et candidatures pour l'inscription en L2, L3, Master 1 et Master 2

Vous résidez dans un pays à procédure Etudes en France

L'Université de Limoges adhère à l'agence Campus France et au dispositif « Etudes en France ».

Les étudiants qui résident à l'étranger (hors CEE, hors BGE/BGF) désireux de suivre leurs études à Limoges devront passer par l'Agence Campus France, pour déposer leurs demandes.

Dans les pays où il existe un Centre pour les Etudes en France (CEF), l'étudiant remplira son dossier de demande d'admission de manière électronique via le site Internet du CEF du pays : [http://www."nomdupays".campusfrance.org](http://www.)



Un Centre pour les Etudes en France (CEF) existe dans les pays suivants :

Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina-Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Etats-Unis, Ethiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigéria, Pakistan, Pérou, Qatar, République Démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.

Le rôle du Centre pour les Etudes en France

Le Centre pour les Etudes en France a un rôle d'accompagnement des étudiants dans leurs démarches. Il dépend directement du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) des Ambassades.

Son rôle est d'améliorer la qualité des services offerts aux étudiants étrangers désireux d'étudier en France et de faciliter leurs démarches administratives et pédagogiques.



Présents dans 69 pays
Les CEF accompagnent les étudiants dans leurs démarches.



Dossiers dématérialisés
Candidatures en ligne via le site web du CEF du pays.



Test de langue organisé
Le CEF gère l'organisation du TCF dans les pays concernés.



Orientation et conseil
Le CEF aide les étudiants tout au long du processus.

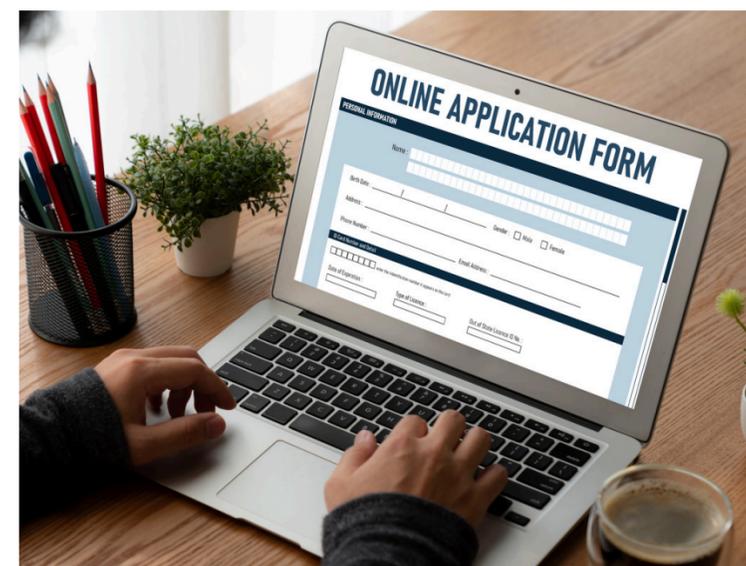


Vous résidez dans un pays hors procédure Etudes en France

Dépôt de candidature

Vous devez consulter le site internet de l'Université de Limoges et déposer votre candidature en ligne via E-candidat ou Mon Master :

- E-candidat : <https://ecandidat-2022.unilim.fr/ecandidat/#!accueilView>
- Mon Master : <https://www.monmaster.gouv.fr/>



Acceptation de la candidature

Si votre demande est acceptée par l'Université de Limoges, vous devrez entreprendre les démarches pour l'obtention du visa auprès de l'Ambassade de France de votre pays de résidence.



Les droits d'inscription différenciés à l'Université de Limoges

L'Université de Limoges applique des droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux extra-communautaires.

Consultez le lien [ici](#) pour plus d'informations.



DROITS DIFFERENCIES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025

 MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION	 BOURSES	 ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS
<ul style="list-style-type: none"> • 2 850 € pour une entrée en Licence • 3 879 € pour une entrée en Master ou École d'ingénieurs • Les doctorants sont exonérés 	<ul style="list-style-type: none"> • La commission qui se tiendra courant 2024 déterminera l'attribution de 50 bourses pour les étudiants primo-entrants, d'un montant de 2850 € en Licence et de 3879 € en Master pour l'année universitaire 2024/2025. • Les étudiants boursiers en 2023/2024 pourront bénéficier de la reconduction de cette bourse s'ils ont obtenu de très bons ou excellents résultats. • Des bourses au mérite d'un montant de 2850 € ou 3879 € pourront être accordées aux étudiants - non bénéficiaires d'une bourse en 2023/2024 - qui auront obtenu de très bons ou d'excellents résultats lors de cette même année universitaire. 	<p>Un accompagnement renforcé pour assurer une meilleure intégration et réussite de l'ensemble des étudiants extra-communautaires sera mis en place (tutorat, prêt d'ordinateurs, événements interculturels...)</p>

Contacts à l'Université de Limoges



Direction des Etudes

Pour toute question sur les procédures d'admission.

Campus des Jacobins - 88 rue du Pont St Martial - 87000 Limoges

Tél : +33 (0) 5 55 14 92 81 - Mél : scolarite@unilim.fr



Service Orientation et Insertion Professionnelle

Pour obtenir des renseignements sur les formations.

Campus des Jacobins - 88 rue du Pont St Martial - 87000 Limoges

Tél : +33 (0) 5 55 14 90 70 - Mél : orientation@unilim.fr



Bureau d'Accueil International

Pour une assistance spécifique aux étudiants internationaux.

Campus de Vanteaux - 39 H rue Camille Guerin - 87036 Limoges Tél :

+33 (0) 5 55 14 56 53 ou 56 64 - Mél : accueil.international@unilim.fr

Confidentialité des données

Les données personnelles collectées dans le cadre des procédures « Etudes en France » et « Demande d'admission préalable » sont utilisées aux fins de gestion des candidatures des étudiants non ressortissants de l'UE à des formations proposées par l'Université de Limoges. Elles sont utilisées par les personnes habilitées du Pôle formation, les responsables de scolarité, les responsables de formation et les agents des services de scolarité des composantes concernées. Elles seront conservées par le Pôle formation de l'Université de Limoges pour une durée de deux ans à compter du jour de leur collecte concernant les dossiers de demandes d'admission préalable et jusqu'à extinction des voies de recours pour les dossiers Etudes en France.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de limitation du traitement de vos données ainsi que du droit à la portabilité.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données par voie électronique : dpd@unilim.fr, ou par courrier postal à l'adresse de l'Université de Limoges.